



**Commune de Lignières**  
Place du Régent 1  
2523 Lignières



**Procès-verbal du Conseil général du 14 décembre 2023**  
**Salle du collège de La Gouvernière**  
**Séance ordinaire**

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 septembre 2023.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Nomination d'un membre à la Commission des pâturages suite à la démission de M. François Wermeille.
6. Adaptation des honoraires, vacations et jetons de présence des autorités communales. Rapport à l'appui.
7. Budget de l'exercice 2024. Rapport à l'appui.
8. Désignation de l'organe de révision des comptes 2023 de la Commune de Lignières. Rapport à l'appui.
9. Adoption du plan et du règlement des zones de protection de la source de Chemeneau et du puits des Fèves. Rapport à l'appui.
10. Lettres et pétitions.
11. Motion de M. Denis Schleppi pour l'installation d'un radar pédagogique.
12. Motion de M. Denis Schleppi pour la création de toilettes publiques.
13. Propositions.
14. Résolutions, interpellations et questions.
15. Communications du Conseil communal.

1. **Appel**

D. Schleppi, président du Conseil général, ouvre la séance à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne la parole au secrétaire du Conseil général, M. Wälchli pour procéder à l'appel.

Le vice-secrétaire du Conseil général, M. Wälchli, procède à l'appel. 11 membres du Conseil général sont présents et 3 membres sont excusés. 3 membres du Conseil communal sont présents et 1 membre est excusée. S. Bianchini, administrateur communal et S. Racine, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal, sont présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 septembre 2023**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

3. **Approbation de l'ordre du jour**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès à l'ordre du jour.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

4. **Communications du président**

Néant. Aucune communication.

5. **Nomination d'un membre à la Commission des pâturages suite à la démission de M. François Wermeille.**

J. Ribeaud, au nom du parti socialiste, n'a pas de candidature à proposer.  
Le parti libéral radical est dans la même situation.

Ce poste demeure donc, pour l'instant, vacant.

6. **Adaptation des honoraires, vacations et jetons de présence des autorités communales**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

E. Schwab informe que la commission financière, après lecture du rapport du Conseil communal, soutient cet arrêté. Il rappelle que les honoraires et vacations avaient été réduits de moitié, voir complètement éliminés en 2018 lorsque les comptes démontraient un déficit important de CHF 700'000.--. Depuis, les comptes communaux ont montré une toute autre santé avec deux résultats positifs sur ces 3 dernières années.

Avant 2018, les jetons de présence se montaient à CHF 35.-- et CHF 25.-- alors qu'aujourd'hui, ils sont proposés à CHF 30.-- et CHF 40.--. Dès lors, il s'agit d'une réelle augmentation de CHF 5.-- seulement. L'adaptation des honoraires, vacations et jetons de présence a donc été approuvée à l'unanimité par la Commission financière.

M. Wälchli, au nom du parti libéral radical, informe que le sujet a été discuté avec la Commission financière lors de la séance de préparation des partis. Il confirme que cet arrêté a été voté et accepté à l'unanimité.

J. Ribeaud, au nom du parti socialiste, confirme également que le sujet a été discuté avec la Commission financière lors de la séance de préparation des partis et qu'il est accepté à l'unanimité.

D. Schleppe lit le rapport.

**L'adaptation des honoraires, vacations et jetons de présence est acceptée à l'unanimité.**

7. **Budget de l'exercice 2024**

D. Schleppe lit le rapport.

E. Schwab informe que la commission financière a revu ce budget présentant un déficit de CHF 123'600.--, en détail. En comparant avec les résultats des années précédentes, il en résulte que ce budget est conservateur. Il précise que les hausses suivantes sont incluses :

- l'adaptation des honoraires, vacations et jetons de présence,
- la hausse des coûts du personnel communal par le nouveau poste créé à 80% et
- les adaptations de salaire.

Concernant l'écolage, la hausse des coûts par élève est continue et la fréquentation du cycle 1 est supérieure aux cycles 2 et 3. Rappelons que le coût des cycles 2-3 est plus onéreux.

Néanmoins 2 points sont positifs : la péréquation horizontale a versé CHF 82'000.-- et la compensation des charges liées à la topographie a rapporté CHF 59'000.-- de plus que prévu sur le budget 2023.

Les entrées fiscales des personnes physiques ont été budgétisées de manière constante par rapport à 2022.

L'investissement futur est important avec notamment l'assainissement du collège de la Gouvernière, le plan d'aménagement local ainsi que les travaux du CAD qui eux semblent moins importants qu'initialement prévus.

Pour terminer, ce budget a été approuvé à l'unanimité par la Commission financière.

J. Ribeaud demande, au nom du parti socialiste et pour le compte de B. Guye absent ce soir, ce que signifie « imputation interne » dans le compte de résultat détaillé en classification fonctionnelle. Cédric Hadorn donne la parole à M. Bianchini qui explique que ces écritures nous indiquent une juste répartition des charges salariales entre chaque chapitre tels que, déchetterie, cimetière et CAD.

M. Wälchli, au nom du parti libéral radical, confirme que le budget a été accepté à l'unanimité.

C. Hadorn précise que, comme discuté lors de la dernière assemblée du parti libéral radical et pour que le parti socialiste soit également au courant, le budget n'est pas autant conservateur qu'évoqué ci-dessus. En effet, suite à la baisse du barème fiscal de 1% d'impôt sur le revenu des personnes physiques voté par le Grand Conseil, les chiffres sont plus réels.

Le montant des charges géotopographiques se monte à CHF 73'000.--.

L'augmentation des subsides de la LAMAL passe de CHF 166'300.-- à CHF 189'200.--, soit une augmentation de CHF 22'900.--.

Ces informations nous sont parvenues tardivement et le budget n'a pas été modifié.

D. Schleppe lit le rapport.

**Le Budget est accepté à l'unanimité.**

## 8. Désignation de l'organe de révision des comptes 2023 de la Commune de Lignières

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

E. Schwab informe que la Commission financière, après lecture du rapport du Conseil communal, accepte de reconduire le mandat de la même entreprise qui a donné pleine satisfaction. Ce point a été accepté à l'unanimité.

M. Wälchli, au nom du parti libéral radical, confirme que la désignation de l'organe de révision a été acceptée à l'unanimité.

J. Ribeaud, au nom du parti socialiste, confirme également que le sujet est accepté à l'unanimité.

D. Schleppi lit l'arrêté.

**L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

9. **Adoption du plan et du règlement des zones de protection de la source de Chemeneau et du puits des Fèves**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

E. Schwab, au nom du parti libéral radical, informe que les 2 points de captage ont été réalisés en 1975-76 et 1992. Ces points étaient répertoriés mais jamais sanctionnés et seront réglementés lors du plan d'aménagement local.

J. Ribeaud, au nom du parti socialiste, demande si d'autres zones se trouvent dans ce cas ? Fabrice Bonjour lui répond par la négative.

D. Schleppi lit l'arrêté.

**L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

10. **Lettres et pétitions**

Néant. Rien à signaler.

11. **Motion de M. Denis Schleppi pour l'installation d'un radar pédagogique**

D. Schleppi cède sa place au Vice-président, Emmanuel Schwab.

E. Schwab remercie le Président et lit le contenu de la motion.

D. Schleppi défend sa motion pour les raisons suivantes :

- le radar contribue à réduire la vitesse excessive dans le village et améliore la sécurité des piétons. La réduction de vitesse diminue également les émissions de bruit. L'idée n'étant pas de réprimander les automobilistes mais de les sensibiliser.

F. Bonjour confirme que le Conseil communal accepte d'étudier cette motion et reviendra lors d'une prochaine séance avec un rapport complet.

J. Ribeaud, au nom du parti socialiste, annonce que son parti préfère étudier la 2<sup>ème</sup> motion mentionnée sous point 11 plutôt que cette motion-ci. Il leur paraît plus opportun de valoriser la zone du Gibet plutôt que de poser un radar au village.

**Au vote, cette motion est acceptée par 8 voix contre 2.**

## 12. **Motion de M. Denis Schleppi pour la création de toilettes publiques**

E. Schwab lit le contenu de la motion.

D. Schleppi défend sa motion pour les raisons suivantes :

- Il ne reste qu'un seul restaurant au centre du village.
- Les activités au centre du village sont nombreuses : Halloween, les fenêtres de l'avant, les fenêtres de l'après, le Téléthon. Les cyclistes et le tourisme pédestre amènent également passablement de gens au centre du village et seuls les WC du bâtiment communal sont accessibles pendant les heures d'ouverture.
- Cette motion éviterait aux sociétés de devoir louer une partie des WC mobiles.

C. Hadorn donne la position du Conseil communal qui ne soutient pas cette motion pour les raisons suivantes :

Les coûts des infrastructures pour de la rénovation ou de la construction seront très élevés. Les coûts d'entretien de ces dernières, la charge du personnel communal, les risques élevés de déprédations ainsi que de la surveillance seront disproportionnés pour un usage relativement faible.

Cette demande serait pertinente pour les communes de plus grande taille, mais si on regarde aux alentours, les autres communes de même taille que la nôtre n'en sont pas équipées.

Pour les manifestations telles que la désalpe, le téléthon ou autres, il y a celles de l'administration. La désalpe devrait de toute manière en louer au vu du nombre de personnes fréquentant cette fête.

Pour ce qui est du Gibet, le Conseil communal n'est pas complètement opposé à des toilettes sèches, cela pourrait même avoir du sens pour une place de pique-nique et éviterait que les gens ne jettent du papier ou autres serviettes dans la forêt.

Mais quel en serait le coût et qu'est-ce que cela représenterait en termes d'entretien et surtout de déprédations?

Pour terminer, le Conseil communal est également d'avis qu'il y a déjà une planification des investissements communaux très chargée et prioritaire ces prochaines années en termes de projets, pour le CAD, le collège de la Gouvernière et le PAL (liste non exhaustive) et propose donc de remettre à plus tard les discussions et l'éventuel développement de cette motion.

J. Ribeaud, au nom du parti socialiste, annonce qu'il n'est pas favorable aux wc publics du village mais est favorable à l'installation de toilettes sèches au Gibet.

D. Schleppi précise que pour le moment, il s'agirait uniquement d'étudier et chiffrer cette motion.

F. Bonjour rappelle que le délai d'une motion est d'une année et que les frais engendrés pour le PAL et la Gouvernière sont déjà très conséquents.

C. Hadorn ajoute que, avec les investissements prévus, la charge de travail du Conseil communal est également très importante.

Au vote, cette motion collecte 5 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

E. Schwab, au vu des commentaires ci-dessus, penche plutôt pour un non et propose de remettre cette motion à plus tard.

**Cette motion est dès lors refusée.**

13. **Propositions**

D. Schleppe reprend la parole.

Néant.

14. **Résolutions, interpellations et questions**

Néant.

15. **Communications du Conseil communal**

F. Bonjour communique les points suivants :

**Déchetterie du Battoir**

Le Conseil communal étudie actuellement de nouvelles dispositions pour les bennes et pour le silo à sel ainsi que la création de nouvelles places de parc. Un rapport complet sera établi.

**Création d'un chemin piétonnier à la Rue du Montilier**

Le Conseil communal étudiera ce projet de chemin partant de l'arrêt de bus de l'Eglise en direction de la sortie du village.

S. Gaillard communique les points suivants :

**État d'avancement des travaux pour l'assainissement de la centrale de chauffe du CAD pour ce qui est de l'énergie produite par la commune**

L'étude pour l'assainissement de la centrale de chauffe du chauffage à distance poursuit son cours. Celle-ci a toutefois pris un peu de retard. Depuis la votation du crédit d'étude en mars dernier, la Commission d'énergie s'est réunie à deux reprises, les 15 juin et 27 novembre 2023, pour examiner de concert avec le Conseil communal les différentes options techniques proposées pour procéder à cet assainissement. Normalement, nous devrions être en mesure de pouvoir soumettre à votre approbation une demande de crédit pour cet objet lors de la prochaine séance du Conseil général.

**Fuite d'eau à la rue des Planches et nécessité de remplacer 53 mètres de conduite en Éternit**

Samedi 9 décembre dernier aux alentours de 13h30, une conduite de distribution d'eau potable s'est brisée au carrefour rue des Planches – rue des Ravières, et cela a occasionné une importante fuite d'eau. Dans l'urgence, il a été procédé à une réparation provisoire afin que tous les abonnés du quartier puissent à nouveau disposer d'eau potable. Ainsi, l'alimentation en eau potable des 4 maisons touchées par cet incident a pu être rétablie à 18h00.

Durant ces dernières années, c'est la troisième fois que nous nous devons de procéder à des réparations urgentes sur cet ancien tronçon de conduite d'eau en Éternit. Aussi, il s'avère aujourd'hui indispensable de remplacer cet ancien tronçon de conduite en Éternit d'une longueur de 53 mètres. Une demande de crédit sera soumise à votre approbation à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil général. Normalement et avec un peu de chance, la réparation provisoire actuellement réalisée devrait tenir jusqu'au remplacement complet de ce tronçon au printemps prochain.

J. Chiffelle a communiqué ces informations en son absence. C. Hadorn en fait la lecture.

### **Mandat d'étude parallèle du collège de la Gouvernière**

- L'appel d'offre pour les mandats d'études parallèles a été publié sur le site dédié aux marchés publics le 3 novembre 2023.
- Le délai pour le dépôt des dossiers de candidatures est fixé au 31.01.2024.
- La sélection des trois bureaux retenus pour réaliser les mandats d'étude parallèles sera opérée le 15.02.2024.
- Le résultat des mandats d'études parallèles sera communiqué par le collège d'experts le 07.06.2024. Ce résultat désignera le bureau retenu pour procéder à l'étude détaillée du projet d'assainissement du collège et de ses alentours, pour chiffrer les coûts des travaux et qui sera ensuite chargé de piloter ceux-ci.

C. Hadorn communique les points suivants :

### **Elections communales**

Un petit rappel des dates clés pour les élections communales de 2024 qui auront lieu le dimanche 21 avril 2024. Le dépôt des listes est fixé au lundi 26 février 2024 au plus tard 12h00. La séance de constitution des nouvelles autorités aura lieu le jeudi 27 juin 2024.

### **Maison de Commune**

Une étude a été lancée pour l'assainissement et le réaménagement des combles de la Maison de Commune. Le Conseil communal a mandaté le bureau LB Planification pour la réaliser. Le Conseil communal souhaite, à terme, pouvoir exploiter ce volume et proposer une surface habitable pour des bureaux.

### **Jeunes 18 ans**

Nous avons invité 16 jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans cette année. Seuls quatre ont répondu présents à cette réception qui s'est déroulée en deux temps le 24 novembre dernier. Dans un premier temps, nous avons visité les infrastructures d'une brasserie sise à La Tène, pour ensuite aller manger avec les jeunes dans un restaurant de la région. Le Bulcom était également présent à la première partie et un sympathique article a été écrit. Tous les participants et participantes ont eu beaucoup de plaisir à partager ce moment de convivialité.

### **Nouveaux habitants**

Comme il en est de la tradition dans notre village, nous avons invité tous les nouveaux habitants arrivés depuis octobre 2022 jusqu'à fin septembre 2023, pour une réception conviviale afin de faire connaissance. Cette dernière s'est déroulée le 10 novembre dernier à La Gouvernière avec une soixantaine de participants (adultes et enfants), le président du Conseil général, la préposée au contrôle des habitants, l'administrateur communal et le Conseil communal. Ce fut une sympathique et chaleureuse soirée avec une belle affluence.

### **Dossier PAL**

Nous nous sommes rendus, avec notre mandataire du bureau Archam, l'administrateur communal et moi-même, au service de l'aménagement du territoire le 15 novembre dernier afin de rencontrer les services de l'Etat, présenter notre dossier de révision du PAL et le déposer officiellement. Cette séance a été positive avec un dossier très complet du côté de la Commune qui a été apprécié par les services présents. Le préavis de synthèse du canton nous sera transmis dans environ 6 mois.

### **Architecte-conseil de la commune**

Notre architecte-conseil actuel, M. Eric Repele, souhaite prendre sa retraite prochainement. Nous avons donc entamé des démarches et contacté plusieurs bureaux d'architectes de la région pour la reprise de ce mandat. Nous avons le plaisir d'annoncer que nous avons trouvé un nouvel architecte-conseil en la personne de M. Mathieu Oppliger qui a son bureau à Cernier. Il œuvre également comme architecte-conseil pour le compte de la commune de Cornaux. Il débutera son mandat au 1er janvier 2024.

Nous profitons de ce message pour remercier M. Repele pour le travail réalisé et pour ses conseils avisés durant plus de 10 ans. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Oppliger, et nous nous réjouissons de traiter les premiers dossiers avec son expertise.

Pour terminer, au nom du Conseil communal et de l'administration, M. Hadorn remercie l'assemblée pour le travail effectué durant cette année dans les différentes commissions et séances du Conseil général et souhaite à tous ainsi qu'aux familles, de Joyeuses Fêtes de fin d'année accompagnées des meilleurs vœux de santé, de prospérité et de succès pour 2024.

Comme c'est le dernier Conseil général de l'année, un apéro est organisé à l'issue de cette séance.

D. Schleppi lève la séance à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      Le vice-secrétaire

Denis Schleppi

Michaël Wälchli